

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 29 (1967)
Heft: 6

Rubrik: Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles des sections

L'Association fribourgeoise des propriétaires de tracteurs tient ses assises annuelles

M. Hans Bächler, président aussi dynamique que compétent, souhaita cordialement la bienvenue aux membres présents et céda la parole à M. Jean Magnin, sous-directeur à la FSA, pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

Rapport d'activité

Il fut présenté avec brio par le président, et en voici quelques extraits.

Il devient absolument nécessaire de rationaliser davantage encore nos exploitations: ceci par une plus grande réduction de la main-d'œuvre, par l'augmentation de la surface moyenne des exploitations, par l'amélioration tant quantitative que qualitative de la production. On évalue à environ 300 milliards de francs le montant des investissements nécessités par la modernisation de toute notre économie; or, l'agriculture à elle seule aurait besoin de la somme énorme de 8 milliards de frs environ pour sa propre modernisation. Maintenant déjà, le capital investi dans les machines dépasse, dans plusieurs exploitations, le capital représenté par le bétail. Il nous est ainsi possible de mesurer la lourde charge que constituent pour l'agriculture motorisation et mécanisation. Spécialisation et utilisation de machines, étude de la mécanisation à l'aide de chaînes de travailles constituent donc l'essentiel de nos efforts en vue de susciter une réduction des frais. La prévention des accidents, la connaissance du maniement et des soins à donner à ces machines sont des points tout aussi importants.

Il faut donc attirer l'attention sur:

- les cours hautement intéressants et malheureusement trop peu fréquentés, qu'organise l'Association suisse des propriétaires de tracteurs;
- la commission nouvellement créée au sein de l'Association suisse en vue de défendre les intérêts des coopératives et communautés de machines;

— les constants efforts de l'Association dans le domaine de la prévention des accidents;

— le contact et la lutte développés afin d'éviter l'accroissement des frais engendrés par l'application des prescriptions de sécurité qui affectent les véhicules agricoles et pour obtenir le remboursement intégral du droit de douane sur les carburants utilisés dans l'agriculture.

L'année dernière, 7 cours de deux jours chacun ont été organisés pour enseigner les règles de la circulation, les prescriptions pour l'équipement de véhicules et machines agricoles et les principes de la prévention des accidents. Plus de 490 jeunes gens et jeunes filles ont subi l'examen leur permettant de conduire les tracteurs.

Effectif des membres

L'effectif des membres de l'Association, était, au 31 décembre 1966, de 3340. Etant donné que les statistiques font mention d'environ 4800 propriétaires de tracteurs dans le canton de Fribourg, il reste encore, dans chaque village, des agriculteurs qui ne font pas partie de l'Association, ne bénéficiant ainsi pas des avantages qu'elle procure. Le recrutement de nouveaux membres doit donc être poursuivi.

Reconnaissance

En conclusion, le président se plut à remercier le Département cantonal de l'Agriculture, le Département cantonal de la Police, MM. les préfets des districts, le Service cantonal des automobiles, le Commissariat cantonal de la circulation; le Service de la prévention routière, la Brigade de la circulation, pour leur précieuse collaboration; la Fédération des syndicats agricoles, particulièrement, M. Jean Magnin et ses collaborateurs, pour l'exactitude avec laquelle ils assument les tâches du secrétariat; l'Union des paysans fribourgeois et son journal, toujours prêts à publier nos communiqués; enfin, tous nos membres pour leur esprit de fidélité et de confiance envers l'Association.

Comptes

Les comptes, présentés par M. Magnin, démontrent une situation financière très saine. Après lecture du rapport de vérification,

tion par M. le député Gabriel Kolly, les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Conventions

Les conventions passées avec les maisons fournisseurs de carburants et lubrifiants et la Compagnie d'assurance «Mutuelle vaudoise» ne subissent aucune modification. Par contre, vu l'augmentation des cotisations annuelles à verser à l'Association suisse, une augmentation de 1 franc par membre sera votée par les propriétaires de tracteurs, à partir de 1968.

Programme d'activité

Il comprend surtout des cours sur les règles de la circulation et la prévention des accidents, ainsi que la poursuite d'une collaboration très étroite avec les autorités et la Police cantonale. Une action spéciale sera entreprise en vue de la pose sur chaque tracteur d'un siège de santé. Il vaut mieux prévenir que guérir. Souhaitons que chaque agriculteur comprenne l'importance de cette action et que cette dépense est préférable à une infirmité.

Nominations statutaires

Aucune démission n'étant enregistrée, l'assemblée réélit par acclamations MM. Hans Bächler, président, Pierre Villoz, vice-président, de Buman, Müller, Guillod, Python, Pittet, Surchat et Chardonnens, membres du comité. Selon le cycle statutaire, MM. Gustave Roulin et Félix Dupasquier, vérificateurs des comptes, cèdent leur place à MM. Gabriel Kolly et Alphonse Jungo. MM. Seydoux, Marsens, et Jungo, Nonan, sont élus reviseurs-suppléants.

Conférence

M. André Lippuner, chef de la Station du machinisme agricole, à Grange-neuve, présenta une passionnante conférence intitulée «Utilisation communautaire des machines agricoles». Ce plaidoyer pour une utilisation en commun de machines fut suivi d'une discussion très animée par MM. Fragnière, Villoz, Deschenaux, Marti, Mettraux, Schneuwly, de Buman, Andrey et Tellec.

M. Python, sergent de gendarmerie, donna ensuite d'utiles renseignements sur

la prévention des accidents et la politique pratiquée dans ce domaine par le canton. Le président saisit l'occasion pour le remercier, ainsi que son collègue, M. Schoepfer, pour leur féconde activité auprès de notre jeunesse.

M. le conseiller d'Etat Paul Genoud apporta le salut du Gouvernement. Il souligna les nombreux problèmes posés par l'augmentation de la circulation routière et la nécessité de l'éducation et de la formation des jeunes conducteurs. JPR

Association genevoise des propriétaires de tracteurs

L'Association genevoise des propriétaires de tracteurs, qui comptait à fin décembre 1966, 468 membres, propriétaires de 1357 tracteurs, s'est récemment réunie sous la présidence de M. Georges Pottu.

Le problème des ristournes accordées aux membres fut évoqué et les fournisseurs intéressés remerciés, de même que la Mutuelle vaudoise, qui assure les véhicules agricoles. Les cours de formation qui se sont déroulés au Centre romand de Grange-Verney ont donné entière satisfaction et ont intéressé nombre de jeunes gens.

Les relations entre les associations suisse et genevoise sont excellentes et des démonstrations de labours furent présentées, en cours d'année, par l'une ou l'autre des sections.

Dans le cadre des élections statutaires, mentionnons l'élection de MM. Pierre Forestier, Jacques Zeller et René Chollet et la désignation de MM. Louis Graf et Charles Bosson en qualité de vérificateurs des comptes.

Le problème de l'assurance des véhicules à moteur, notamment des tracteurs, fit l'objet d'une intéressante discussion. La plus grande prudence fut recommandée à tous les possesseurs de tracteurs, qui furent priés de ne pas lésiner sur l'assurance.

La discussion s'étendit sur les moissonneuses-batteuses, leur imposition et leur assurance. Cette réunion se termina par une projection de films en couleur sur le problème de la faim dans le monde.

Association vaudoise des propriétaires de tracteurs

Cette importante association, qui compte actuellement 3561 membres, vient de tenir son assemblée générale annuelle au restaurant du Rond-Point, à Lausanne, sous la présidence de M. Jämes Berlie, de Crassier, et en présence de diverses personnalités dont MM. A. Desgraz, chef du Service cantonal de l'agriculture; Etienne Schwaar, président de l'Association suisse des propriétaires de tracteurs (ASPT); Georges Pottu, président de l'Association sœur de Genève; Jean Bonjour, représentant de la Chambre vaudoise d'agriculture.

Dans son rapport d'activité, M. Berlie relève qu'une commission de propriétaires de moissonneuses-batteuses a été instituée au printemps 1966 dans le cadre de l'Association vaudoise des propriétaires de tracteurs (AVPT). Le président de cette commission est M. Rd. Guidoux, à Cronay.

Retenant l'idée de la «Coupe des jeunes agriculteurs», qui eut son épilogue à l'Expo 64, l'AVPT a décidé d'organiser des «Concours de jeunesse rurale» où les jeunes paysannes sont admises. A ce sujet, M. Berlie rend hommage à M. Edouard Fazan, d'Apples, principal organisateur.

Les cours de jeunes conducteurs de tracteurs connaissent le succès. L'année dernière, on a enregistré 300 inscriptions. Peu de candidats ont échoué. Rappelons que les jeunes gens de 14 à 18 ans doivent être au bénéfice d'un permis de conduire pour pouvoir circuler avec un tracteur sur la voie publique.

Le centre de cours techniques, à Grange-Verney, se développe. Une nouvelle halle est bientôt terminée. Ainsi que le relève M. Mottaz, secrétaire-comptable, le nombre d'inscriptions est satisfaisant; cependant, il y a lieu d'intensifier la propagande pour mieux faire connaître l'existence de ces cours dont s'occupent Messieurs Romang (Apples) et Pichonnat (Lovatens), moniteurs.

M. Berlie recommande aux agriculteurs de constituer des stocks de carburants agricoles pour éviter des surprises. L'acquisition de une ou plusieurs citernes de 1000 ou 2000 litres est indispensable.

En la personne de Me Marc Emery, no-

taire, à Morges, l'Association dispose d'un gérant de valeur, lequel est efficacement secondé par M. Bernard Martin et par son père, M. Paul Martin. Aussi de vives félicitations leur sont-elles réservées.

La situation financière de l'AVPT est excellente; ce qui permet de maintenir la cotisation annuelle à 10 francs, ceci d'autant plus que l'on dispose d'une ristourne de 16 à 18 000 francs chaque année, provenant de maisons pétrolières.

M. Berlie a bien voulu accepter de conserver le gouvernail sur la pressante recommandation de ses collègues du comité. Aussi, est-il brillamment réélu. Avec regret, on a noté la démission de M. Louis-Henri Delarageaz, de Préverenges, vice-président, qui, durant plus de trente ans s'est dévoué au comité avec compétence. L'assistance lui témoigne sa gratitude par la remise d'un souvenir.

Son successeur a été choisi en la personne de M. Maurice Tardy, agriculteur et député, à Saint-Prex, dont les connaissances et expériences seront précieuses. Ainsi qu'il l'a fait pour M. Berlie, Monsieur Luc Jotterand, de Bière, fit l'éloge des membres du comité qui furent réélus par acclamation.

Un point important de l'ordre du jour était l'institution d'un Service d'intervention et de consultation juridique. Quelques précisions furent apportées à ce sujet par Me Francis Michon, avocat. Ce service pourrait se limiter à une unique consultation, la suite étant laissée à d'autres instances. Une deuxième formule, plus logique, consiste à suivre une affaire dans son déroulement. C'est cette deuxième solution qui a été admise à l'unanimité. Rappelons que ce service est gratuit pour les membres et qu'il concerne non seulement les propriétaires de tracteurs, mais tous ceux qui possèdent des machines agricoles.

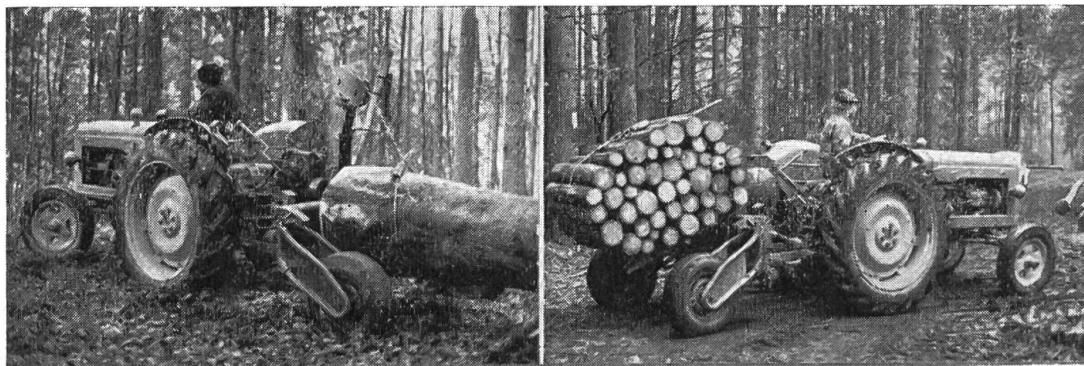
A l'issue de la partie administrative, l'assistance entendit avec intérêt M. A. Desgraz, chef de service, lequel précisa que l'aménagement de locaux est prévu à Marcellin pour développer la formation professionnelle agricole, ce qui sera également le cas plus tard à Grange-Verney.

On entendit également M. Georges Pottu, qui apporta le salut de la société sœur

de Genève et M. Etienne Schwaar, président de l'ASPT, d'Areuse (NE), lequel fit part des préoccupations du gérant, Monsieur Piller, qui doit être plus efficacement secondé. Ce dernier s'occupe de 40 000 membres répartis en 22 sections y compris celle du Liechtenstein.

Ce fut ensuite au tour de M. Bachmann, directeur des Ecoles et Stations agricoles de Marcellin-sur-Morges, d'évoquer, par le verbe et par l'image, un séjour qu'il fit au Canada, tout spécialement dans des milieux agricoles. Ce fut intéressant à tous points de vue.
Gil. Bt.

Il n'est plus toléré que des jeunes de moins de 14 ans conduisent des véhicules automobiles agricoles sur la voie publique.



L'engin de débardage SR

Un nouvel auxiliaire économique pour le débardage des grumes et des stères

L'engin de débardage SR s'attelle en quelques minutes à la suspension à trois points de tout tracteur agricole et en fait un puissant véhicule de débardage.

Le treuil incorporé est actionné par la prise de force du tracteur. Le système hydraulique du tracteur permet de soulever les grumes, ce qui réduit la résistance au sol et diminue les dommages causés à la forêt et aux chemins. Avec le système hydraulique à trois points, les roues arrière du tracteur peuvent être surchargées afin d'accroître l'adhésion des pneus. Un dispositif supplémentaire permet le débardage des bois d'enstérage.

Données techniques:

Nombre de tours de l'arbre moteur	540 t/min
Longueur du câble 11 mm	50 m
Force de traction du treuil	3 t
Force portante de l'engin	2 t
Poids de l'engin complet avec treuil	540 kg
Prix	6,750.— fr.

L'engin de débardage SR apporte une solution rationnelle à vos problèmes de transport.

Office forestier central suisse

Rosenweg 14

4500 Soleure

Tél. 065 / 2 65 66